

Le Béarn



son histoire



**HISTOIRE d'une PROVINCE  
FIERE et JALOUSE de sa  
LONGUE INDEPENDANCE**

# **LE BÉARN**

**Par**

**Michel PONTOIS**

Edition électronique :

©2005 Diamedit / Michel Pontois

DIAM, 20 rue de bourgogne 45000 ORLEANS

Tous droits réservés pour tous pays selon la loi du 11 mars 1957 interdisant toute reproduction ou traduction, même partielle, sans le consentement de l'éditeur. Toute contrefaçon serait sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. Sont seules autorisées les copies strictement réservées à l'usage privé et non destinées à une utilisation collective.

Le Béarn est une très ancienne province dont la superficie est relativement modeste et qui partage, avec le Pays Basque, un peu plus de la moitié de l'actuel département des Pyrénées Atlantiques. Comme tant d'autres provinces qui sont aujourd'hui parfaitement intégrées à la République Française, le Béarn est demeuré presque entièrement autonome, de ses origines connues à son annexion au royaume de France, le 20 Octobre 1620.

Au cours des siècles qui ont précédé cette date, ses princes portant le titre de VICOMTES ont réussi à exercer leur autorité sans être trop longtemps soumis aux puissants pouvoirs royaux avoisinants, qu'il s'agisse des rois de France, qu'il s'agisse des rois d'Angleterre, souverains d'Aquitaine pendant quatre cents ans, ou qu'il s'agisse encore des rois d'Espagne.

## **LES FONDATIONS**

L'histoire des fondations de cette province a donné lieu à de nombreuses hypothèses :

- tout d'abord, le terme BEARN proviendrait du mot basque behera qui signifie "terres d'en-bas";

- ou bien de BENEARNUM, qui deviendra Lescar et dont les habitants, les Venarnis, seront les futurs Béarnais ;

- Pierre TUCCO-CHALA, de son côté, reprenant la thèse de Pierre de MARCA (1592-1662), auteur d'une Histoire du Béarn, rapporte que pour récompenser les Alamans de Berne, (peut-être à l'origine du terme Béarn ?), qui avaient pris une part décisive à la victoire de Poitiers sur les Sarrasins en 732, Charles MARTEL leur aurait concédé en 755, en toute souveraineté, ce territoire leur rappelant leurs montagnes helvétiques natales ;

- l'écrivain latin PLINE l'ANCIEN, (23 à 79 ap. J.C.), parle d'un peuple occupant la région Sud de l'Aquitaine, les Venarni, qui se distinguent des Iluronenses d'Oloron, des Occidates de l'Ossau et des Tarbelli d'Orthez. Les Venarni finiront par prendre l'ascendant sur toutes les autres communautés de la région.

Cette région qui deviendra le Béarn subit la colonisation romaine, confondue dans cette immense entité géographique, politique et militaire que fut l'Aquitaine, province de l'Empire qui s'étendait de la Loire aux Pyrénées.

Mais cette région, comme toute la Gaule, se vit traversée, entre les IV<sup>ème</sup> et VIII<sup>ème</sup> siècles, par des hordes de peuples venus des confins Est et Nord-Est de l'Europe :

- vers 410, les Suèves, qui ne feront que passer et se fixeront au Nord-Ouest de l'Espagne ;

- à peu près en même temps, les Vandales qui, après avoir pris Bordeaux en 407, poursuivent leur migration à travers l'Espagne, l'Afrique du Nord (429), pour se fixer en Tunisie, en Sicile, en Sardaigne et en Corse de 435 à 534 ;

- les Wisigoths qui, venant des bords de la Mer Noire, ont pris Rome en 410, occupé toute l'Italie du Nord, ont franchi les Alpes du Sud, occupé la basse vallée du Rhône, longé la côte méditerranéenne et sont passés en Espagne qu'ils ont occupé entièrement vers 415. Puis, de là, remontant vers le Nord, ils ont de nouveau franchi les Pyrénées et occupé tout le Sud de la Gaule jusqu'à la Loire, faisant de Toulouse leur capitale (419 à 507) ;

- les Vascons, peuple de l'Espagne antique, ancêtres des Basques, qui étaient établis dans la région située entre l'Ebre et les Pyrénées. Ils avaient été soumis par les armées romaines de Pompée et d'Auguste, puis par le

Wisigoths. Au VIème siècle, les Vascons furent refoulés vers le Nord par ces derniers et franchissant les Pyrénées, ils passèrent en Gaule et s'installèrent en Novempopulanie qui prit d'eux le nom de Vasconie, puis de Gascogne ;

- les Arabes, à partir de 711, occupent la péninsule ibérique dans sa totalité, après la défaite du dernier roi wisigoth, Rodéric, à la bataille de Guadalete en 711. Leur esprit de conquête les pousse à franchir, eux aussi, les Pyrénées. Leur progression vers le Nord sera stoppée aux environs de Poitiers en 732.

Il est difficile d'imaginer que tous ces hommes et toutes ces femmes n'aient pas laissé trace de leur passage, pour certains, ou de leur séjour pouvant se prolonger plus d'un siècle, pour d'autres, les Wisigoths notamment.

Les historiens, emboitant en cela le pas des Romains, ont attribué le terme de Barbares à ces peuples migrants à la recherche d'un territoire à conquérir afin de s'y installer. En latin, la langue du monde "romanisé", le mot *barbaria* désignait initialement l'étranger, puis par extension le barbare, au sens d'homme cruel, d'homme pilleur et violent. Certes les guerriers qui encadraient tous ces gens venus d'ailleurs n'étaient pas des anges de douceur ni de vertu ; ils tuaient, ils pillaient, ils volaient les biens et les objets de valeur, ils incendiaient les villes, les villages et les récoltes, ils violaient les filles et les femmes, mais, en cela, ils n'étaient pas pires que les soldats romains, des mercenaires pour la plupart. Ces méthodes dites barbares étaient la règle dans toutes les armées de la vertueuse Rome. Afin d'édulcorer la réputation très négative faite à ces peuples en marche, il convient de signaler qu'ils étaient tous Chrétiens, à l'exception des



arabes qui eux étaient musulmans. Ils étaient “chrétiens” au sens large du terme, car ils étaient de confession arienne, une hérésie face à l’orthodoxie catholique. Tout en acceptant le message contenu dans les Evangiles, les disciples d’Arius, n’admettaient pas le concept de Consubstantialité, c’est-à-dire que, pour eux, le Père est seul véritable Dieu, mais que le Fils, le Verbe incarné en Jésus, n’est ni incréé, ni éternel. Les Ariens avaient leur clergé et leurs lieux de culte, en tous points comparables aux églises consacrées au culte catholique.

Après sa défaite devant Saragosse face aux Vascons (Basques aidés par des contingents arabes) et la perte de son arrière-garde à Roncevaux, en 778, Charlemagne se dégage des Marches du Sud-Ouest, ses armées étant largement occupées ailleurs. Son fils aîné, Louis 1er le Pieux, obtient l’Aquitaine qu’il érige en royaume à part, en 781. Charlemagne confie ensuite ce même royaume au fils de Louis, Pépin 1er, en 814, puis au propre fils de ce dernier, Pépin II qui se révolte contre Louis le Pieux, son grand-père. Louis occupe alors la région et confie finalement le royaume au futur Charles le Chauve, après avoir érigé le Béarn, agrandi des vicomtés d’Oloron, de Tursan, de Marsan et de Gabardan en Vicomté fief du duché d’Aquitaine. Ceci fut conclu en 820.

En 843, un conflit éclate qui oppose Pépin II à Charles le Chauve. Cet affrontement se termine par une soumission générale étendue à la Gascogne et à la Septimanie (le Grand Sud-Ouest), en 850. Le royaume d’Aquitaine est donné successivement à Charles l’Enfant-Mort et au futur Louis II, en 877. Il fait désormais partie du royaume Franc.

Aucun document écrit, aucune trace laissée dans la pierre, par exemple, ne sont parvenus jusqu’à nous. Existe-t-il dans la population béarnaise actuelle des descendants d’ancêtres romains d’abord, puis vandales,

puis wisigoths, ou plus vraisemblablement vascons ? La réponse est très probablement : OUI. À l'appui de cette dernière hypothèse, il convient de noter que le langage parlé en Béarn encore de nos jours et enseigné à titre facultatif dans certains collèges, tire ses sources et ses origines d'un des sept groupes de dialectes de la Langue d'Oc, le Gascon.



## **LA LENTE EDIFICATION**

Sans qu'ils soient absolument certains de leurs écrits, les Historiens admettent donc que c'est à partir de 820 qu'au sein du duché de Gascogne, lui même englobé dans la Septimanie, que s'est peu à peu affirmée et structurée la vicomté de Béarn, dont le premier titulaire, dans la seconde moitié du IXème siècle, fut Sanche MITARRA. Ensuite, jusqu'au XIème siècle, on est dans l'ignorance totale de ce qui s'est passé dans la vicomté. Une chronologie très incertaine, selon P. Tucoo-Chala, est proposée concernant une première dynastie, la famille des CENTULE :

- Centule 1er..... vers 905-940,
- Gaston 1er ..... vers 940-984,
- Centule II ..... vers 984-1004,
- Gaston II ..... vers 1004-1010,

- Centule III, le Jeune ..... 1010-1022,
- Centule IV ..... 1022-1058,
- Centule V ..... 1058- 1090,
- Gaston IV, le Croisé ..... 1090-1131,
- Centule VI, ..... 1131-1134.

C'est seulement à partir de Centule IV que, toujours selon les historiens, il est possible d'apporter quelques précisions tirées de documents authentiques :

- Centule IV, marié à Angèle d'Oloron, apparentée à la famille du duc de Gascogne, aurait renoncé à la succession à la tête de ce duché en contrepartie d'une souveraineté de fait sur le Béarn.

- Centule V, lors d'une crise grave ayant secoué le duché de Gascogne, s'était rangé du côté du vainqueur et, en récompense de ce bon choix, il reçut l'indépendance totale pour la vicomté de Béarn. Il disposait en outre de divers droits régaliens, comme celui de "battre monnaie" à Morlaas, sa capitale.

- Gaston IV, quant à lui, participa à la première Croisade sous le commandement du duc de Gascogne, Guillaume IX, l'oncle d'Aliénor d'Aquitaine future reine de France, puis d'Angleterre. Il prit part aux sièges de Nicée et d'Antioche, ainsi qu'à l'assaut donné à Jérusalem.

- Le dernier des Centule, Centule VI, ne resta à la tête de la vicomté que trois ans, de 1131 à 1134, étant mort prématurément. C'est sa soeur, Guiscard, qui lui succéda et transmit ses pouvoirs à son fils, Pierre III de Gabarret. La famille des Gabarret, par Pierre III, Gaston V et Marie va tenir les rênes du Béarn de 1134 à 1173.

Pendant ces deux siècles, au cours desquels se sont succédés à la tête du Béarn les deux familles vicomtale des Centule et des Gabarret, régnaient en France les

derniers rois Carolingiens (Charles III, le Simple, Louis IV d'Outre-mer, Lothaire et Louis V) et les premiers Capétiens (Hugues Capet, Robert II le Pieux, Henri 1er, Philippe 1er, Louis VI et Louis VII le Jeune). Louis VII, par son mariage en 1137 avec Aliénor d'Aquitaine, fille héritière de Guillaume X, duc d'Aquitaine et surtout par son divorce d'avec cette dernière en 1152, perdit la souveraineté française sur une grande partie de l'Ouest de la France, au profit du roi d'Angleterre, Henri Plantagenêt, deuxième mari d'Aliénor. Le duché d'Aquitaine, avec pour capitale Poitiers, s'étendant désormais de la Loire aux Pyrénées, restera anglais de 1152 à 1453 (Bataille de Castillon, le 17 Juin 1453).

Ces trois siècles de voisinage avec un territoire anglais au Nord-Ouest et des provinces françaises au Nord-Est et à l'Est qui, pendant cette longue période ne vont pas cesser de se combattre, ne seront pas sans conséquence pour le Béarn. Mais grâce à la sagesse, à l'opportunisme et à la neutralité de ses princes, ce petit état saura toujours conserver une certaine indépendance dans le long conflit qui va opposer les Capétiens aux Plantagenêt.

À la mort de Pierre III, en 1153, la vicomté revint à un enfant en bas-âge, Gaston V. Raymond-Béranger IV, Comte de Barcelone, roi d'Aragon, neveu du jeune prince mais beaucoup plus âgé que lui, fut désigné comme tuteur par une grande majorité des représentants béarnais réunis à Canfranc, en Avril 1154.

Par cette démarche, en se plaçant sous la protection du roi d'Aragon, les Béarnais devenaient "de facto" des vassaux qui abandonnaient leur souveraineté à un pouvoir étranger. Toutes les affaires courantes se réglaient désormais depuis Barcelone où Raymond-

Béranger IV avait même fait venir à sa Cour le jeune Gaston V ainsi que sa soeur Marie.

En principe cette tutelle aurait dû cesser à la mort de Raymond-Béranger, mais, dans les faits elle se prolongea sous le règne de son successeur, Alphonse II. Cette hégémonie espagnole domina tout le règne de Gaston V, devenu majeur et vicomte de Béarn. Cette domination espagnole se prolongea après sa mort sans postérité, lorsque sa soeur Marie lui succéda en 1170.

Alphonse II maria Marie à Guillaume de Moncade, dont elle eut un fils, le futur Gaston VI, encore mineur lorsque sa mère se retira au monastère de Sainte Croix de Volvestre en 1173.

Gaston VI demeura sous la suzeraineté des rois d'Aragon, d'abord Alphonse II, puis Pierre II, faisant ainsi du Béarn une véritable province aragonaise, avec toutefois une relative autonomie interne. Alphonse II maria Gaston VI à sa nièce Pétronille d'Aragon, héritière du Marsan et de la Bigorre.(1196). Ce mariage renforçait encore les liens qui unissaient le Béarn et l'Aragon.

Bien des conflits de plus ou moins grande importance éclatent autour de problèmes territoriaux et d'héritages, souvent mineurs, jusqu'en 1210.

Cette année là, Pierre II suivi de Gaston VI, répondant à l'appel de Raymond VI, comte de Toulouse, s'impliquent militairement à ses côtés dans la résistance à la Croisade des Albigeois. Pierre II fut tué à la bataille de Muret, le 12 Septembre 1213. Les armées croisées victorieuses ne poursuivirent pas leur avantage au delà des Pyrénées, ni vers le Béarn ; une enquête pontificale n'ayant trouvé aucune trace d'hérésie cathare, ni en Espagne, ni surtout en Béarn.

Cette défaite de Muret marqua néanmoins la fin des velléités dominatrices des rois d'Aragon sur les territoires situés au Nord des Pyrénées.

Jacques 1er d'Aragon succède à Pierre II et compte toujours parmi ses vassaux, Guillaume-Raymond Moncade, frère cadet de Gaston VI, mort sans enfant en 1214. Ce vicomte de Béarn, beaucoup plus Espagnol que Français, ne s'intéresse que très peu aux affaires de son domaine jusqu'à sa mort en 1224. Il en est de même avec son successeur, Guillaume II, beaucoup plus impliqué dans la politique aragonaise que dans celle de son fief béarnais. Il meurt au cours d'une expédition menée contre les Musulmans à Majorque en 1229.

C'est pourtant en 1220 que fut instaurée par le vicomte Guillaume-Raymond, une Cour de justice, la Cour Majour de Béarn. Ses membres, au nombre de 12, prirent le titre de Baron, Juge ou Baron-Jureur. Il s'agissait des deux évêques de Lescar et Oloron et des Seigneurs d'Andouins, d'Arros, de Coarraze, de Doumy, de Gabaston, de Gayrosse, de Gerderest, de Lescun, de Mossens et de Navailles. Leur pouvoir judiciaire s'étendait à tous les domaines et leur "charge" était héréditaire. Ils passèrent très tôt pour les chefs de la noblesse locale. Mais seule l'appartenance à la Cour Majour conférait le titre de baron.

L'absence quasi permanente des deux derniers Moncade de leur capitale Morlaas, conduisit les Béarnais à s'administrer eux-mêmes autour des Fors. Les "Fors de Béarn" étaient une sorte de "constitution" négociée entre les Princes, les Seigneurs et les représentants des villes et des villages. Ces chartes réglementaient les droits et les devoirs de chacun. C'était pour le Béarn la transposition des Fueros, en vigueur dans les royaumes ibériques. (For d'Ossau, rédigé à l'époque de Centule V, vers 1060 ; 1220, renouvellement du For de Morlaas, octroyé à la fin du



XI<sup>ème</sup> siècle par Gaston VI le Croisé ; 1196, For général du Béarn ; 1221, For de Barétous ; etc.)

L'avènement de Gaston VI à la tête de la Vicomté en 1229, va marquer le début d'une rupture des liens qui, jusque là, avaient été tissés entre les Moncade et les rois d'Aragon. Gaston VI va installer sa capitale à Orthez et passer pratiquement son long règne, de 1229 à 1290, sur les bords du Gave.

Désormais donc, le territoire béarnais sera, pour deux siècles, bordé au Nord et à l'Ouest par l'Aquitaine anglaise, au Nord-Est et à l'Est par la France et au Sud des Pyrénées par l'Aragon et la Navarre.

L'effondrement de la domination catalane, après la défaite de Muret, encouragea Henri III d'Angleterre à faire valoir sa souveraineté sur le Béarn. Ainsi sous la pression des Anglais d'Aquitaine, Gaston VII Moncade dut reconnaître sa vassalité en 1242. Mais dès 1245, il entra en conflit ouvert avec Henri III et, en fort mauvaise posture, il dut se réfugier auprès d'Alphonse X de Castille. Mais finalement il céda aux exigences d'Henri III.

À la mort de ce dernier en 1272, Gaston VII entra de nouveau en conflit avec son successeur, Edouard 1<sup>er</sup>, qui le captura en Septembre 1273. Il fut assez vite libéré contre une reconnaissance ferme de sa vassalité vis-à-vis du roi d'Angleterre.

Une nouvelle fois pourtant, Gaston VII se révolta, arguant du fait que ses sujets d'Orthez avaient subi des exactions de la part des troupes anglaises. Traîné devant le Parlement de Paris par Edouard 1<sup>er</sup>, il fut condamné et dut faire des excuses au souverain anglais, à Londres où il fut arrêté et incarcéré au château de Winchester, du 26 Janvier au 30 Avril 1276.

Pendant ce temps, le Béarn était purement et simplement annexé par le roi d'Angleterre. Gaston VII, finalement vaincu, réduit à accepter les subsides anglais pour survivre, se comporta en fidèle vassal jusqu'à sa mort en 1290.

Sans héritier mâle, sa succession fit l'objet d'un compromis approuvé par la Cour Majour réunie à Morlaas. Ce furent Contance, sa fille aînée, veuve sans enfant et Marguerite, sa fille cadette, épouse de Roger-Bernard comte de Foix qui héritèrent du Béarn.

Toutefois cette union des deux vicomtés de Béarn, d'une part, vassale des rois d'Angleterre et de Foix, d'autre part, vassale des rois de France, ne va pas tarder à être très inconfortable lorsque vont s'ouvrir les hostilités entre la France et l'Angleterre.

Au XIIème siècle et aux siècles suivants, les structures administratives du Béarn se mirent peu à peu en place de façon tout à fait originale, très certainement grâce à l'indépendance relative des Béarnais vis-à-vis de leurs princes successifs :

- À la base se situe le village, appelé bésiau, qui est la communauté des paysans et artisans libres. C'est la cellule de base, groupant autour de l'église les maisons d'habitation et, s'il existe, la demeure du seigneur. Ce bésiau est entouré de fossés surmontés d'une palissade en bois. Il est traversé par une ou plusieurs "routes" verrouillées à l'entrée et à la sortie de l'agglomération par une herse. Un tel dispositif défensif sommaire devait assurer une relative protection contre les intrusions des bandes de brigands et de pillards.

- Au dessus du bésiau se situe la baylie, qui est le groupement de bésiaux, dirigée par un bayle, assisté d'un notaire, qui transcrit les actes et enregistre les

contrats écrits. Le bayle doit tenir compte des avis exprimés par les jurats, les gardes et les procureurs. Les jurats en nombres variables selon l'importance des communautés étaient les principaux représentants des bésiaux. Nommés pour un an, ils s'occupaient de toute l'organisation administrative : règlements de police, convocations pour l'armée, surveillance de la levée des impôts, etc... Les gardes étaient chargés d'assurer l'exécution des mesures décidées par le bayle ou par les jurats, à l'exception des décisions judiciaires. Les procureurs, fonction parfois cumulée avec celle de garde ou de jurat, étaient des notables chargés de la défense de la communauté. Ils étaient, en quelque sorte, les protecteurs du bésiau.

- Toutes les communautés locales sont regroupées en bayliatages (baillages).

Il y en avait dix-neuf pour le Béarn. Certains, comme ceux des villes de Morlaas et Orthez ne comprennent que la ville ou le village, d'autres sont composés de quelques "communes" : exemple Nay qui englobe Nay, Montaut, Asson, Igon, Lestelle, Rébénacq, Bruges, Capbis, Mifaget et Gan. Par contre, le baillage de Pau qui n'est alors qu'un gros bourg, comprend cent vingt cinq "communes", notamment vers l'Est : Coarraze, Arros, Saint Avit, etc...

En 1343, Gaston II meurt après avoir réussi à éviter la mainmise d'Edouard III sur la vicomté, en se rapprochant de plus en plus du roi de France, Philippe VI de Valois.

Alors débute le règne de celui dont l'intelligence, les qualités civiles et militaires, les dons artistiques et littéraires ont marqués son temps, dépassant largement les limites étroites du Béarn et du comté de Foix : Gaston III, dit Gaston Fébus (ou Phoebus, ou Foebus).

Jean Froissart qui séjourna à la Cour d'Orthez entre 1388 et 1389, écrivit que cette Cour dépassait en splendeur celle de tous les autres princes d'Occident, y compris celle du roi de France. Il y a dans cette élogieuse appréciation très certainement beaucoup d'exagération, mais Fébus était néanmoins un homme très cultivé et un auteur ayant laissé à la postérité quelques écrits de qualité comme "Les Oraisons" et le "Livre de la chasse".

Sans chercher à ternir en quoi que ce soit l'image très flatteuse qui vient d'être donnée du vicomte, il convient néanmoins de mettre à son passif quelques actes traduisant son caractère impulsif, autoritaire et violent.

Sous le prétexte plus ou moins fondé d'un complot ourdi contre lui par l'évêque de Lescar, par sa propre épouse, Agnès de Navarre ainsi que par son jeune fils et seul héritier, Gaston de Béarn, il poignarda ce dernier accidentellement, dit-on, au cours d'un accès de colère, le 14 ou 15 Août 1380. Agnès de Navarre avait, quant à elle, été répudiée dès 1363, à la suite d'un litige financier opposant Fébus et le frère d'Agnès, Charles le Mauvais, roi de Navarre.



## **UN SOLIDE EDIFICE**

En 1343 donc, Gaston III accède à la tête de la vicomté. Le jeune prince qui était né le 30 Avril 1331 n'avait donc que douze ans ! C'est sa mère Aliénor de Comminges qui, pendant quatre ans, va assurer la régence car, dès le 24 Février 1347, Fébus reçut dans son château d'Orthez l'hommage de la plupart des seigneurs de la vicomté.

C'est la même année, le 25 Septembre que, recevant l'ambassadeur du roi de France, Philippe VI de Valois, envoyé par le sénéchal de Rouergue, Gaston III aurait déclaré : « Je ne tiens la terre de Béarn que de Dieu et de nul homme au monde. »

Philippe VI qui venait de subir l'humiliante défaite de Crécy, le 26 Août de l'année précédente, n'était pas en état de sanctionner cet affront. Les relations entre les deux princes devinrent même bonnes. Sans doute faut-il voir dans cette amitié relative la volonté de Fébus de

maintenir, voire renforcer son indépendance face aux prétentions grandissantes des souverains anglais sur le Béarn. Hélas ! dix ans plus tard, nouvelle défaite pour le roi de France, Jean le Bon, devant Poitiers. Au cours de la bataille, le souverain est même capturé et emmené prisonnier à Londres.

Dans cet intervalle, Fébus sut manoeuvrer habilement pour ne pas avoir à s'engager dans le conflit. Il eut malgré tout à subir de fortes pressions et menaces de la part des deux protagonistes. Jean le Bon le fit même arrêter et incarcérer d'Avril à Juillet 1356, pour avoir participé au complot ourdi par le dauphin et Charles le Mauvais, lequel complot avait pour but de renverser le roi. Libéré, Fébus ne se soumit pas pour autant au pouvoir royal. Bien au contraire, il se rapprocha pour un temps du Prince Noir, fils d'Edouard III et duc d'Aquitaine, sans toutefois céder à ses prétentions sur le Béarn.

En 1357 une trêve fut signée entre la France et l'Angleterre et tous les princes d'Occident, à la demande pressante des Chevaliers Teutoniques, partirent en "croisade" contre les "infidèles lituaniens" en Prusse Orientale.

Ce genre d'expédition était surtout l'occasion pour les "Croisés" de s'adonner aux plaisirs de la chasse aux nombreux gibiers qui peuplaient les immenses contrées des environs de Marienbourg, siège de la congrégation des Chevaliers Teutoniques. Fébus prit part à cette expédition lointaine, chassant très certainement avec beaucoup plus de plaisir les bêtes sauvages que les "infidèles". Sur le chemin du retour, en compagnie de Jean de Grailly (alias Captal de Buch), le co-vainqueur de la bataille de Poitiers, aux côtés des Anglais du Prince Noir, il délivra les duchesses d'Orléans et de Normandie

réfugiées dans la ville de Meaux, assiégée par les “Jacques”, ces paysans révoltés contre le dauphin Charles V.

Le grand dessein de Fébus jusqu'à sa mort accidentelle, le 1er Août 1391, fut donc d'instaurer un grand état indépendant au pied des Pyrénées. Afin de réaliser ce rêve, outre son combat pour demeurer à l'écart des hégémonies française, anglaise, voire espagnole, il dota le Béarn d'une administration civile et judiciaire respectant le droit coutumier scellé par les Fors de Béarn. Par une gestion financière habile basée sur les revenus des taxes prélevées sur les marchandises qui traversaient la vicomté et également, en plusieurs occasions, sur le versement des rançons énormes exigées pour la libération de prisonniers de marque : 300 000 florins pour Jean 1er d'Armagnac, 100 000 pour Amadiou d'Albret, 50 000 pour le comte de Comminges, etc., soit un total de 600 000 florins pour une vingtaine de grands seigneurs et chevaliers capturés lors de la bataille de Launac (5 Décembre 1362). Il dota de plus son pays d'une puissante armée pour son époque.

À partir de 1370, Fébus entreprit la construction ou le renforcement de places fortes pour défendre les frontières Nord et Est du Béarn : Orthez, Oloron, Morlanne, Bellocq, Sauveterre, Pau, Montaner et Morlaas.

Obligation fut également faite aux bésiaux d'avoir à entretenir et à renforcer leurs clausons.

Toutes les catégories sociales devaient contribuer à l'équipement de l'armée :



- les paysans et les bourgeois étaient répartis en cinquantaines (groupes de 50 feux) ;

- chaque cinquantaine devait fournir : un cheval, une armure complète et l'équipement de deux fantassins ou archers ;

- chaque noble devait avoir son cheval et son équipement complet.

L'infanterie comprenait 1 200 hommes répartis en quatre compagnies :

- 198 sous le commandement de Romanet de Marcadet ;

- 193 sous celui de l'abbé laïc d'Aramitz ;

- 177 sous celui de Guilhem Arnaud d'Athos ;

- 545 sous celui d'Arnaud Guilhem de Saint Avit (Chevalier).

Sur ces 1 200 hommes, 525 sont des archers.

La cavalerie était composée de 1 044 chevaux en état de faire la guerre avec, en plus, la cavalerie du vicomte composée de 600 chevaux.

Enfin cette armée était dotée d'un corps spécialisé dans la guerre de siège et le ravitaillement : 80 paires de boeufs, 10 mulets et plus de 50 chariots... 2 000 traits d'arbalètes, des mangonneaux et des bouches à feu (canons de l'époque).

Tous les hommes de cette armée étaient payés.

L'administration territoriale du Béarn avait pour base le Bésiau c'est-à-dire le village sommairement fortifié. Mais à côté, souvent même superposée à cette structure, Fébus avait véritablement truffé son territoire d'Abbayes Laïques, attribuées à des hommes, chevaliers ou petits

seigneurs entièrement dévoués à leur prince. P. de Marca, dans son "Histoire du Béarn", définit ainsi l'Abbaye Laïque :

« On donne le nom d'Abbés Laïcs à ceux qui possèdent la dîme du village, s'ils ne l'ont pas aliénée, et la présentation de la cure. La maison de laquelle dépendent ces droits est bastie près de l'église de la paroisse ; elle est ordinairement noble et déchargée de tailles, aussi bien que les champs qui sont des anciennes appartenances de l'Abbaye » ... « Il y a un grand nombre de ces abbés et possesseurs des dîmes inféodées dans le Béarn et aux vallées de Bigorre où ils portent le titre d'Abbés... Quant à l'origine des dîmes inféodées que la noblesse possède en Béarn, en Navarre et en plusieurs autres endroits de Gascogne, elle ne procède pas d'une usurpation confirmée et autorisée, comme on le prétend ordinairement, mais c'est un établissement légitime fait, à mon avis, dès le temps de Charlemagne ou de son fils Louis le Débonnaire. »

Un dénombrement des villages, baillage par baillage, où l'on trouve des Abbayes Laïques, effectué en 1385 fait état de l'existence de 49 Abbés Laïcs dans la seule vicomté de Béarn. Ces derniers, nous l'avons dit, sont tous des proches fidèles de Fébus auxquels le prince a attribué le bénéfice des dîmes, avec tout ce que cette gratification comporte : des droits certes, mais également des charges souvent très lourdes. Les Abbés Laïcs ne seront incorporés à la noblesse qu'au XVIème siècle. Ils ne vivent que du produit de leur domaine. Ils sont souvent obligés d'emprunter ou de vendre des biens ou des dîmes pour payer leurs dettes ou, souvent, simplement pour vivre. L'entretien de l'église et du prêtre coûte très cher.

Sous le règne de Fébus, seuls les Abbés Laïcs entretiennent des relations suivies avec leur prince et jamais la Cour Majour ne fut consultée. Cette éclipse

des Barons de Béarn ne les empêche pas toutefois d'assurer localement leurs prérogatives.

Le 1er Août 1391, à l'âge de 61 ans, Gaston III, dit Fébus, meurt brutalement à Sauveterre dans des circonstances assez mal élucidées. La version officielle voulut que ce fût à l'issue d'une partie de chasse.

Dans les jours qui suivirent, les bourgeois d'Orthez, ainsi qu'Yvain, fils bâtard de Fébus, se réunirent et fondèrent les Etats de Béarn, afin de prévenir toute velléité d'intervention française ou anglaise et du fait de l'absence d'un successeur légitime direct, ils reconnurent Matthieu de Castelbon, arrivé en hâte de Catalogne, comme seul héritier du défunt.

Matthieu de Castelbon, neveu de Gaston III, pouvait prétendre au titre de vicomte, depuis la disparition du propre fils de Fébus, Gaston de Béarn. Dans les jours qui suivirent, tout ce que le Béarn comptait de barons, de chevaliers et d'abbés laïcs vint prêter hommage au nouveau vicomte.

Mais Matthieu de Castelbon négligea totalement d'accomplir les devoirs de sa charge. À sa mort, sans héritier en 1398, c'est sa soeur Isabelle, épouse d'Archambaud de Grailly, qui accède à la souveraineté de la vicomté. À partir du 16 Août 1398, ce fut donc à Orthez un nouveau défilé des notables pour prêter hommage à leurs nouveaux princes.

## **LES PREMIERES LEZARDES**

À la mort d'Archambaud, en Février 1412, alors qu'au Nord la guerre de cent ans fait rage, Isabelle transmet ses pouvoirs à son fils, Jean 1er, tout en conservant jusqu'à sa mort, en 1428, la haute main sur les affaires béarnaises. Ce n'est qu'à la mort de cette dernière que Jean 1er sera intronisé vicomte de Foix-Béarn par les Etats.

Jean 1er mourut en 1436. Son fils, Gaston IV, encore mineur fut placé sous la tutelle de son oncle, Matthieu de Comminges, jusqu'en 1440. Ce fut pendant cette période que les Etats prirent l'habitude d'exercer un contrôle permanent sur le pays et ses vicomtes, s'arrogeant même un véritable pouvoir législatif.

Gaston V s'impliqua directement, aux côtés de Charles VII, dans la lutte contre l'Angleterre, jusqu'à la victoire finale des Français à Castillon (devenu Castillon-la-bataille), le 17 Juillet 1453. Il avait

auparavant, en 1449, reconquis Mauléon, Dax et Bayonne sur les Anglais.

En 1472, c'est à un enfant de 5 ans, le petit-fils de Gaston IV, que revient la souveraineté sur le Béarn. Sa mère, la soeur de Louis XI, Madeleine de France, l'avait prénommé François. Plus tard, il se fit appeler François-Phoebus.

Louis XI reconnut de facto l'indépendance du Béarn. Par le jeu subtil des mariages et des héritages, François-Phoebus fut couronné roi de Navarre à Pampelune le 6 Novembre 1481. Mais le jeune prince mourut subitement le 30 Janvier 1483 et c'est sa jeune soeur Catherine qui lui succéda. Après bien des tractations entre les royautés de France et d'Espagne, elle épousa finalement Jean d'Albret et mourut en 1520, parée des titres de reine de Navarre, Souveraine de Béarn et comtesse de Foix.

L'accession au pouvoir de Catherine souleva la réprobation, l'hostilité même de Jean de Foix, son propre frère qui, par tous les moyens chercha à récupérer à son profit une part de l'héritage dévolu en totalité à sa soeur.

Louis XII confirma, à Blois en 1512, le bien-fondé de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Béarn-Navarre. Mais Ferdinand d'Aragon, mécontent de ces dispositions envahit et occupa la Navarre dans sa partie située au Sud des Pyrénées, en 1513. Jean, Catherine et leurs descendants : Henri d'Albret, Jeanne d'Albret et Henri IV ne conserveront donc que les cantons de Saint-Palais à Saint-Jean-Pied-de-Port, situés au Nord de la chaîne pyrénéenne. La possession de cette petite portion de territoire appelée la Navarre française, autorisera néanmoins ses souverains à continuer de se prévaloir du titre de reine ou de roi de Navarre.

Catherine avait un fils, Henri, né en 1502, qui va vivre à partir de 1515 à la Cour de François 1er. Ce dernier prétendit étendre au Béarn tout entier la tutelle qu'il exerçait sur le jeune prince. Les Etats s'opposèrent farouchement à cette annexion déguisée. Ils déléguèrent une ambassade auprès du souverain afin de ramener le jeune Henri d'Albret en Béarn.

Une expédition militaire française pour conquérir le Béarn fut mise en déroute en 1517.

Pourtant, par son mariage avec Marguerite d'Angoulême, la soeur de François 1er et, aussi, eu égard à la profonde amitié qui le liait au roi de France, Henri II d'Albret préparait, malgré lui, une pénétration française de plus en plus évidente en Béarn. Henri, en fidèle compagnon de François, se battit à ses côtés en Italie et fut fait prisonnier, lui aussi, à Pavie le 24 Février 1525.

Les conséquences de la victoire de Charles Quint furent multiples :

- Pour la France d'abord, dont le roi humilié, prisonnier, va devoir accepter de payer à son vainqueur une forte rançon, va devoir céder la Bourgogne, va devoir à sa libération, le 17 Mars 1526, épouser Eléonore, soeur de l'empereur et veuve d'Emmanuel le Fortuné, roi du Portugal, alors qu'il est lui-même veuf de Claude de France depuis 1524, Il va encore devoir laisser ses deux jeunes fils, François et Henri, prisonniers-otages en Espagne...

- Pour le Béarn, dont le prince, Henri II d'Albret, par son engagement aux côtés du vaincu, compromettait l'indépendance de la vicomté face aux ancestrales revendications territoriales espagnoles.

La menace était d'autant plus vive que dans le traité de Madrid, accepté à contrecœur, mais néanmoins signé par François 1er, il était stipulé que le roi devait rompre tout lien avec ses anciens alliés, c'est-à-dire : le pape, Venise, Henri d'Albret, le duc de Gueldre, La Marck, etc.

Finalement ce n'est pas du côté espagnol que résidait le plus grand danger pour l'indépendance relative du Béarn, mais bien du côté français. Sans doute les "Guerres de Religion" et l'accession au trône d'Henri IV retarderont-elles l'échéance, mais, à peine un siècle encore et le Béarn deviendra une province française.

## **LA DÉCHIRURE RELIGIEUSE**

Marguerite meurt en 1549. Au cours des dernières années de sa vie elle avait adhéré aux idées de la Réforme calviniste, s'opposant en cela à l'intransigeance de son frère, farouche pourfendeur du protestantisme. Elle accueillit en Béarn tous les pourchassés et condamnés pour fait religieux par la justice royale. Les autorités françaises ne pouvaient exercer aucune poursuite ou arrestation dans la vicomté sans l'autorisation d'Henri d'Albret. Ce dernier, entièrement dominé sur ce sujet par Marguerite, n'accorda jamais d'autorisation, faisant par là même du Béarn une terre d'asile pour les protestants et qui deviendra au fil des ans un creuset calviniste.

Henri II d'Albret meurt en 1555.



En 1548, Jeanne d'Albret, fille héritière d'Henri II d'Albret et de Marguerite d'Angoulême fut mariée à Antoine de Bourbon. (La famille des Bourbon est la descendance de Robert de Clermont, un des frères de Louis IX, alias Saint Louis). Cet Antoine de Bourbon, également duc de Vendôme, d'un tempérament inconstant fera toujours pâle figure aux côtés de son épouse qu'on surnommera très tôt la Reine Jeanne. Vivant en permanence à la Cour du roi de France, Henri II, Antoine de Bourbon fut vite suspecté par les Etats de Béarn de favoriser la politique obsessionnelle française : l'annexion pure et simple de la vicomté.

Toutefois, cette suspicion s'effaça lorsque ce dernier accorda tous pouvoirs aux Etats pour qu'ils s'opposent à ce projet. Il suggéra même à ces derniers de faire appel à l'armée espagnole, en cas de nécessité, pour sauvegarder l'autonomie. Malgré cette intervention courageuse, Antoine de Bourbon ne fut jamais le bienvenu en Béarn, surtout après la rupture avec son épouse Jeanne au sujet du problème religieux : Antoine ayant choisi le catholicisme et Jeanne le calvinisme. De cette union naquirent néanmoins deux enfants. Un fils, né en 1553, futur Henri III de Navarre, puis Henri IV, roi de France et de Navarre et une fille Catherine, née en 1559. (Catherine de Bourbon, dont Henri refusa tout mariage jusqu'en 1598, année où elle épousa enfin Henri, prince de Lorraine, marquis du Pont, devenant ainsi princesse de Lorraine).

Dès 1566, Jeanne d'Albret, encouragée par sa mère, avait adhéré au protestantisme et n'eut de cesse que d'imposer le calvinisme en Béarn. Elle était convaincue que cette adhésion constituerait une forme de résistance à l'expansionnisme de la royauté française catholique, en direction de la vicomté. Les Etats adoptèrent cette

stratégie à une forte majorité. Ainsi les ordonnances de 1566 interdirent aux prêtres catholiques, toute cérémonie et toute prédication en dehors des églises. Les ordonnances de 1571 firent du protestantisme la religion officielle du Béarn. Le catholicisme ne fut même plus toléré. Les catholiques furent proscrits, leurs biens saisis sur ordre de Jeanne d'Albret. Les églises furent fermées et désaffectées ou bien transformées en lieux de culte protestant.

Bernard d'Arros, baron d'Arros "champion de la Réforme", était le Lieutenant-Général de Jeanne en Béarn et le bras armé de cette dernière pour l'instauration "musclée" du calvinisme, à partir de 1568.

Mais le clan royal va réagir brutalement. En 1569, Antoine de Lomagne, vicomte de Terride, à la tête d'une armée française, se rend maître de la Navarre et du Béarn, avec l'appui de quelques nobles restés catholiques. La moitié des membres du Conseil des Etats se déclare en faveur de la reconnaissance de la souveraineté du roi de France sur le Béarn. Terride conduisit une répression sanglante, se traduisant par des viols, des pillages, des incendies et des destructions sauvages. Il rase Nay et massacre sa population. Pau se rend et ses habitants subissent des représailles ; de nombreuses condamnations à mort sont prononcées. Les Etats convoqués illégalement sont épurés et rétablissent le catholicisme.

Après la reddition d'Orthez, Bernard d'Arros s'enferme dans Navarrenx avec 500 soldats et 25 pasteurs.

La réplique de Jeanne d'Albret ne se fait pas attendre. Avec 5 000 hommes, le comte de Montgomery libère Navarrenx le 9 Août. Puis Pau et Orthez. Il fait prisonnier de Terride et fait pendre le chanoine de Lescar. Les églises et les couvents sont saccagés et

pillés. Le 28 Septembre le calvinisme est restauré, les célébrations du culte catholique interdites et les biens du clergé saisis. Toutefois les "Patrons Laïcs" et les détenteurs des dîmes sont maintenus dans leurs droits.

Le 28 Janvier 1571, une ordonnance des Lieutenants de Jeanne d'Albret, Bernard d'Arros et Guillaume de Montanat, rétablit le calvinisme comme religion officielle. Toutefois sur les 4 000 bannis désignés, il n'y en eut effectivement que 80.

Pour les catholiques c'est la conversion ou le départ. Mais là encore, il n'y eut aucun bannissement pour non conversion. (Le comte Gabriel de Montgomery, seigneur de Lorgue, fut un homme de guerre français, compagnon du roi Henri II, dont il causa la mort accidentelle au cours d'un tournoi en 1559. Passé à la Réforme, il prit part à de nombreux combats aux côtés de Condé. Il fut fait prisonnier et exécuté en 1574).

Malgré ses divergences d'ordre religieux, Jeanne d'Albret avait souscrit au mariage de son fils Henri avec Marguerite de Valois, catholique et soeur de Charles IX, le roi de France. Jeanne décède le 9 Juin 1572. Le mariage est célébré le 18 Août et, le 24, c'est la Saint Barthélemy. Henri, caché par son épouse, échappe au massacre, au prix également d'une hâtive conversion au catholicisme.

Le 16 Octobre de cette même année 1572, Henri signe un décret de rétablissement du catholicisme en Béarn. Mais Bernard d'Arros, devenu Lieutenant-Général pour l'application des ordonnances ecclésiastiques de 1571, ne met aucun empressement à les appliquer.

Par contre, le comte de Gramont fut chargé par le pouvoir royal de faire appliquer ce décret. Pour ce faire, il allait occuper militairement le Béarn, mais ses troupes

tombèrent dans une embuscade et dispersées à Hagetmau par les soldats béarnais commandités par les Etats de Béarn. Gramont fut même fait prisonnier au cours de l'engagement.

Henri III de Navarre, vicomte de Béarn, était pratiquement prisonnier du roi de France. Son mariage de raison avec Marguerite de Valois n'était qu'une association de deux personnages volages et inconstants en amour. Il était donc inéluctable qu'il cherchât à briser l'étau qui l'enserrait dans la capitale. Il réussit son "évasion" en Février 1576. Rentré au pays, il réaffirma sa foi calviniste en prêtant serment devant les Etats. Sur un plan plus général, il devint le chef du parti protestant dans le royaume.

Jusqu'à l'accession d'Henri III de Navarre au trône de France, après l'assassinat du roi de France, un autre Henri III, le 1er Août 1589, le Béarn reste installé dans une gestion quasi autonome ; gouverné qu'il est par les Etats. Le protestantisme, malgré l'Edit de 1572, demeure la religion officielle. Mais à partir du moment où Henri pour s'asseoir sur le trône de Saint Louis dut embrasser la religion catholique (abjuration du protestantisme à Saint Denis en 1593), la situation va peu à peu devenir conflictuelle. Finalement, ce qui devait arriver arriva en 1599, à Fontainebleau, où Henri IV signa le fameux Edit qui rétablissait inexorablement le culte catholique en Béarn. Certes, il n'était pas encore question d'annexion de la vicomté par la couronne de France, le roi s'étant déclaré roi de France et de Navarre, ce qui devait signifier pour lui et les Béarnais que le Béarn ne pouvait se confondre avec la France. Malgré quelques réticences prévisibles, la majorité protestante des Etats s'inclina, sachant bien, malgré tout, que tôt ou tard l'annexion deviendra inévitable.

Le 13 Avril 1598, Henri VI rédige et signe le fameux Edit de Nantes qui mettra un terme (théorique) au conflit sanglant qui a opposé pendant plus d'un demi siècle les catholiques aux protestants. Par ce décret le roi accorde un statut légal à l'église réformée et à ses membres.

En 1599, Henri obtient l'annulation de son mariage avec Marguerite de Valois et, l'année suivante, il épouse Marie de Médicis, fille de François II, duc de Toscane, qui lui donnera, en 1601, le fils héritier du trône, le futur Louis XIII.

Dans un Edit promulgué en Juillet 1607, Henri IV réaffirme sa volonté de laisser en l'état les titres et prérogatives de "royaume" pour la Navarre et de "souveraineté" pour le Béarn. Cette décision redonna de l'ardeur aux Etats qui tentèrent de restreindre les velléités des évêques de Lescar et d'Oloron qui cherchaient à redonner vigueur au catholicisme par tous les moyens, y compris celui de faire appel aux Jésuites. Cette dernière mesure fut vivement combattue par les Etats.

## **L'ÉDIFICE EST PRESQUE DETRUIT**

Après l'assassinat d'Henri IV, le 14 Mai 1610, Marie de Médicis et le dauphin Louis XIII n'eurent pas les scrupules du feu roi vis à vis du Béarn qui, pour eux, n'était qu'une province comme les autres et, à ce titre, il fallait lui supprimer tous ses privilèges, si anciens soient-ils. D'ailleurs les Etats Généraux de 1614, devant les plaintes des évêques de Lescar et d'Oloron qui prétendaient, à juste titre d'ailleurs, que leur action évangélique était fortement entravée par l'attitude hostile des Etats, l'assemblée proposa que pour mettre fin à cette situation et rétablir la liberté au culte catholique, il suffisait d'incorporer de façon définitive le Béarn à la France.

Si cette proposition était en mesure de satisfaire la régente, elle provoqua par contre de vives réactions d'opposition de la part des Béarnais. Les Etats chargèrent un juriste, protestant de surcroît, d'apporter

les arguments susceptibles de montrer la très ancienne indépendance du Béarn, toujours jusqu'ici reconnue, de facto, par les souverains français, anglais et espagnols, depuis la nuit des temps. Ce juriste, Jean-Paul Lescun, publia en 1616, un mémoire dans lequel il exposa La généalogie des seigneurs souverains du Béarn, remontant, selon lui, à Charles Martel.

Le 25 Juin 1617, par un Edit de mainlevée, Louis XIII ordonne la restitution des biens du clergé confisqués et impose le libre exercice du culte catholique. Une majorité protestante des Etats (57 députés) repoussa ces dispositions, alors qu'une minorité (14 députés catholiques) l'approuva.

Excédé par toutes ces insoumissions répétées à ses décisions, Louis XIII prit la tête d'une importante force armée et, par la prise et l'occupation de Pau (le 15 Octobre 1620) et de Navarrenx quelques jours plus tard, il obtint la soumission des Etats. Il imposa en outre la création d'un collège de Jésuites à Pau, afin de donner une formation catholique aux enfants des notables et intronisa l'évêque de Lescar comme président des Etats. Le roi, en contre partie, s'engageait à respecter les coutumes locales mais suspendit néanmoins les Fors de Béarn.

Après quelques tentatives de soulèvements protestants fomentées par, notamment Jean-Paul Lescun et le marquis de La Force, les Etats de Béarn, sans jamais signer les textes imposés par le roi, se soumirent, abandonnant seulement le concept d'état souverain. Le rattachement du Béarn était néanmoins consommé, même si, par la conservation de la langue béarnaise et le maintien occulte des Fors de Béarn, les Béarnais se donnaient l'impression de toujours appartenir à un état souverain distinct du royaume de France.

Après 1620, bien qu'officiellement partie intégrante du royaume de France, le Parlement, encore désigné sous le terme de Parlement de Navarre, délibère toujours en béarnais. Les membres qui le composent sont toujours désignés parmi les nobles, les abbés laïcs et les seigneurs de l'ancienne vicomté. Les dîmes sont toujours perçues par ceux qui peuvent acheter la "terre" à laquelle elles sont attachées. Le Parlement s'autorise même à voter des remontrances à l'égard des décisions royales qui doivent s'appliquer en Béarn. Confortés par la protection que leur procure l'Edit de Nantes, les protestants restent encore très nombreux, surtout chez les commerçants, les artisans et les paysans, au moins jusqu'à sa révocation par Louis XIV, le 18 Octobre 1685.

À partir du rattachement, beaucoup de cadets, plutôt que de s'expatrier vers l'Espagne ou les Amériques, s'enrôlent dans les armées royales où ils constituent les fameux "Cadets de Gascogne" dont les exploits et les aventures ont été des sources inépuisables d'inspiration pour les romanciers du XIXème siècle. Alexandre Dumas n'a-t-il pas baptisé les Trois Mousquetaires, compagnons de d'Artagnan de noms, à peine déformés, de personnages réels d'origine béarnaise : Porthos, était Armand-Isaac de Portau, né à Pau en 1617 ; Athos, était Armand de Sillègue d'Autevielle ; Aramis, était Henri, abbé laïc d'Aramits ; le marquis de Tréville, était le marquis de Troisville, cousin du précédent. Quant à Dartagnan, il n'était pas béarnais. Il s'appelait en réalité Charles de Batz et était né, vers 1615, au château de Castelmoré dans le Ténarèz, près de Condom.

La révocation de l'Edit de Nantes est vécue comme un drame en Béarn. De nombreux protestants s'exilent. Le Béarn, au même titre que le Poitou, les Cévennes et le Languedoc, eut à subir les exactions connues sous le nom de Dragonnades, notamment à Pontacq, à Osse et à



Orthez. Les irréductibles furent envoyés aux galères. C'est à l'intendant Foucault, émissaire particulier du roi, que fut confiée la tâche d'éradiquer le protestantisme en Béarn (1684-1685). L'élimination du calvinisme contribua grandement à l'assimilation totale de l'ancienne vicomté au royaume de France. Le Parlement de Navarre ne conservait que très peu de pouvoirs.

Le culte protestant qui s'était maintenu dans la clandestinité après 1685, retrouva son entière liberté en 1787 à la suite de l'Edit de Tolérance promulgué par le roi Louis XVI. Les nombreux mariages clandestins contractés au cours des années antérieures furent alors officialisés.

## **UNE CONSTRUCTION NOUVELLE**

La convocation des Etats Généraux, dont l'ouverture eut lieu le 5 Mai 1789, donna lieu, dans toutes les provinces, à la rédaction des fameux cahiers de doléances. Le Parlement de Navarre qui n'avait jamais reconnu le rattachement du Béarn au royaume de France, ne délégua ses députés à Versailles qu'à contrecœur et, de plus, ses envoyés avaient pour objectif de conserver coûte que coûte l'indépendance du Béarn et le maintien des "Fors" qui, depuis la nuit des temps, constituaient une véritable constitution à laquelle tous les Béarnais étaient restés attachés, malgré leur abolition. Abolition toutefois restée théorique dans la réalité quotidienne. D'ailleurs, la plupart des cahiers de doléances réclamaient et le maintien de ces Fors et le retour du statut d'indépendance.

À Versailles les choses traînèrent quelques temps, mais finalement, sous la pression des députés du Tiers

Etat et, surtout par l'abolition des privilèges dans la nuit du 4 Août, tous les particularismes régionaux, tous les avantages nobiliaires ou cléricaux issus des temps immémoriaux étant balayés, le Béarn faisait son entrée dans la République Française.

Instauré par la Convention, le principe de la division du territoire français en départements fut concrétisé, dans la forme pratiquement inchangée depuis, par la loi du 28 pluviôse de l'an VIII et, dans le cadre de cette organisation administrative, le Béarn, auquel le législateur adjoignit le Pays Basque, devint le département des Basses-Pyrénées et ce, malgré les protestations des Basques.

Les Béarnais entrèrent avec réticence dans la République et aucun de leurs députés ne vota la mort de Louis XVI. La chute de Robespierre fut même saluée avec soulagement.

Comme partout en France, après la tempête révolutionnaire, le calme revint sous le Directoire.

L'accession au pouvoir de Bonaparte, devenant vite Napoléon 1er, Empereur des Français, ne souleva ni enthousiasme, ni véritable objection. On peut même imaginer que les habitants des villes et des villages, dans la continuité des habitudes qui étaient les leurs sous l'ancien régime, étaient davantage préoccupés par leur vie et leurs difficultés quotidiennes que par les aventures napoléoniennes lointaines ou par les tentatives pas très convaincantes de la Restauration d'une royauté décadente.

Certes, ils ne devaient pas être épargnés par les conscriptions et mobilisation répétées de leurs fils et par les avis de décès sur un champs de bataille lointain : Iéna, Austerlitz..., la Bérézina, Waterloo... Ils avaient

également, sans doute aussi, la joie et la fierté de voir revenir au pays un glorieux “grognard” bardé de décorations.

La cité paloise vit la naissance, en 1763, de Charles, Jean-Baptiste Bernadotte qui, ayant embrassé la carrière militaire dès l'âge de 17 ans, gravit rapidement les échelons : sergent en 1789, colonel en 1792, général de division en 1793, proche de Bonaparte en 1797. Il passe pour être un des meilleurs généraux de la république. En 1804, il fait partie de la première promotion des Maréchaux d'Empire et, en 1805, il est nommé prince de Ponte-Corvo. Mais peu à peu ses relations avec l'empereur se tendent. En 1810 les Etats de Suède le choisissent comme prince héritier. Il part alors pour Stockholm où il se comporte dès lors en Suédois. En 1812, il contracte une alliance avec le tsar Alexandre contre son ancien ami, Napoléon. En 1813, il combat à la tête d'une des armées alliées. Par contre, il ne participa pas à la “curée” de 1815.

Il meurt en 1844, paré du titre de Charles XIV, roi de Suède, après avoir fondé la dynastie qui règne encore aujourd'hui sur ce pays. Il avait épousé en 1798, Désirée Clary, fille cadette d'un négociant marseillais, dont la fille aînée, Julie, avait, quant à elle, épousé Joseph Bonaparte, le frère aîné de Napoléon.

Le XIX<sup>ème</sup> siècle s'écoule et avec lui passent trois rois, deux républiques et un deuxième empire. Entre la défaite napoléonienne de 1870 et la déclaration de guerre, le 3 Août 1914, la France est en paix. Son armée se consacre entièrement aux conquêtes coloniales en Afrique et en Indochine. Bien sûr, on prépare aussi la revanche sur l'Allemagne afin de récupérer l'Alsace et la Lorraine. La Troisième République vit au rythme de ses

querelles politiques, des menaces de coups d'état royaliste, bonapartiste ou Boulangiste. Elle rougit de l'"Affaire Dreyfus" et le monde ouvrier, secouant les oppressions, s'organise en syndicats qui déclenchent des mouvements de grève, souvent durement réprimés. Le monde paysan n'est pas en reste et lui aussi manifeste violemment en plusieurs occasions...

Emile Combes, après plusieurs tentatives avortées, s'en prend dès 1903 aux congrégations religieuses d'hommes et de femmes, dont les nouvelles créations sont interdites et, surtout, le 9 Décembre 1905, il fait voter par la Chambre des Députés la loi dite de Séparation de l'Eglise et de l'Etat...

Durant ces quarante années de III<sup>ème</sup> République, le Béarn vit au rythme des événements nationaux. La majorité légitimiste des élus béarnais aurait souhaité une restauration de la royauté en 1873. Le rétablissement sur le trône de France d'Henri V aurait certainement comblé les héritiers du Bon Roy Henry IV. Mais le temps passant les Béarnais deviennent de bons républicains, avec comme chef de file, Louis Barthou, un modéré qui fut plusieurs fois ministre, occupant même le fauteuil de Président du Conseil, de Mars à Décembre 1913...

Jusqu'à 1900, la situation économique du Béarn était désastreuse. L'émigration vers des lieux plus cléments était importante...

La création de centrales hydro-électriques permit le développement de l'artisanat et de la moyenne industrie, notamment à Nay où fleurirent de nombreuses entreprises de tissage et d'ébénisterie, stoppant, par voie de conséquence, l'émigration du moins dans la partie Est du département.

Pendant les quatre années que dure la première guerre mondiale, le Béarn va envoyer au front tous les

hommes en âge de porter les armes. Chaque famille tremble et redoute la mauvaise nouvelle.

L'armistice du 11 Novembre signé, le Béarn vit rentrer dans leur foyer les rescapés de ces quatre années de guerre. Chacun se remit au travail et, sous l'impulsion de deux hommes politiques exceptionnels, Louis Barthou et Léon Bérard, de gros efforts sont faits pour assurer le développement économique du pays : aménagement hydro-électrique de la vallée d'Ossau, construction de la ligne de chemin de fer Pau-Canfranc, achevée en 1931, (mais qui ne connut aucune exploitation du fait de la guerre civile espagnole), création de grandes coopératives agricoles. On voit aussi se développer une polyculture fortement rentabilisée par l'usage des engrais. L'élevage transhumant, jusque là très limité, connaît un essor considérable...

La guerre de 39-45 passe très loin du Béarn qui sera, bien entendu entièrement occupé par les armées allemandes après avoir été "coupé" en deux par la ligne de démarcation jusqu'en 1942. Les Béarnais, comme tous les Français, ont été un peu "collaborateurs", on les a condamnés à la Libération et un peu "résistants", on les a décorés...

Peu de temps après la fin de la guerre, le Béarn connut un essor considérable grâce à la découverte du gisement de gaz dans la région de Lacq. L'exploitation de ce gaz naturel, riche en soufre, permit le développement d'une industrie pétrochimique colossale qui eut pour conséquence heureuse, l'explosion démographique de l'agglomération paloise.

La chronologie de l'histoire proprement dite du Béarn qui vient d'être brièvement contée, doit connaître une fin. Nous avons bien conscience que le mot "fin" est tout à fait inapproprié car, tant qu'il y aura des femmes et

des hommes béarnais de souche ou non, sur cette petite langue de terre au pied des Pyrénées, ils continueront à écrire cette histoire, leur Histoire.

C'est tout à fait volontairement que les aspects touristique et folklorique béarnais n'ont pas été abordés. Qu'il soit tout de même signalé brièvement ici que le tourisme s'est considérablement développé depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, avec la création de stations de ski, la création du Parc National des Pyrénées, les randonnées à partir des magnifiques vallées d'Ossau et d'Aspe, pour ne citer que les deux principales. Le tourisme en plaine est également riche en châteaux, églises et paysages merveilleux, ayant pour toile de fond, le splendide panorama des montagnes toujours très proches...

Pour terminer laissons nous bercer par ces quelques mots de Francis JAMMES, un poète béarnais, longtemps et fort injustement méconnu des cénacles parisiens :

*Amie, souviens-toi de ce jour où les prairies étaient de pierre,  
Où les vallées étaient mouillées par la lumière,  
Où les montagnes avaient des teintes de ces liqueurs  
Balsamiques fabriquées par des religieux.  
C'était le soir et je sentais que s'élargissait mon cœur  
Vers la neige des hauts pics dorés et des pleurs  
Montaient à mes yeux en songeant au pays de mon enfance,  
Là-bas, vers l'air pur et froid, vers les neiges denses,  
Vers les montagnards, vers les bergers, vers les brebis,  
Vers les chèvres et les chiens gardiens et les flûtes  
De buis que les mains calleuses rendent luisantes,  
Vers les cloches rauques des troupeaux piétinants,  
Vers les presbytères doux, vers les gamins  
Qui suivaient en chantant les conscrits qui chantaient,  
Vers les eaux d'été, vers les poissons blancs aux ailes rouges,  
Vers la fontaine de la place du village  
Où j'étais un petit garçon triste et sage.*

(Texte extrait de : " De l'angélus de l'aube à l'angélus du soir ". NRF. Editions Gallimard 2.000 )





**BIBLIOGRAPHIE** (Sommaire) :

CASTELOT À. François 1er. Edit. Famot-Perrin. 1983.

C.E.P.B. Nouvelles pages d'histoire sur le Protestantisme en Béarn. Tome 1 et Tome 2. Infocompo. Pau. 1998.

FAVIER J. Dictionnaire de la France Médiévale. Fayard 1993.

KERMINA F. Jeanne d'Albret. La mère passionnée d'Henri IV. Perrin. 1998.

LABORDE-BALEN L. Le Guide du Béarn. La Manufacture Edit. 1990 de MARCA P. Histoire du Béarn. Edit. Dubarat. Pau. 1912.

TOCOO-CHALA P. Gaston Fébus et la Vicomté de Béarn. 1343-1391.

“ Petite Histoire du Béarn ; Princi-Néguer Edit. 2000.

RITTER R. Les constructions militaires de Gaston Fébus en Edit. Garet History . Pau. 1923.



